

//////////G////

LES INSTITUTIONS CULTURELLES

Musée :

Établissement public dans lequel sont rassemblées et classées des collections d'objets d'intérêt historique, technique, scientifique, artistique, en vue de leur conservation et de leur présentation au public.

Fonds Régional d'Art Contemporain :

Les Fonds régionaux d'art contemporain (Frac) sont des collections publiques d'art contemporain créées en 1982 dans le cadre de la politique de décentralisation mise en place par l'État avec les nouveaux conseils régionaux pour permettre à l'art d'aujourd'hui d'être présent dans chaque région de France.

Leur mission première est de constituer une collection, de la diffuser auprès de différents publics et d'inventer des formes de sensibilisation à la création actuelle.

Existent sous la forme associative loi 1901.

Centre Régional d'Art Contemporain :

A la différence d'un FRAC, un CRAC ne possède pas de collections. C'est avant tout un lieu d'exposition inscrit dans un territoire, le plus souvent régional (CRAC Occitanie à Sète, CRAC Alsace à Altkirch).

Centre National d'Art Contemporain :

Le Centre national d'art contemporain (CNAC) est créé à Paris en 1967. Il a pour mission de développer les collections nationales d'art moderne et de constituer le Fonds national d'art contemporain (FNAC).

Jusqu'en 1977, date à laquelle il est intégré au tout nouveau Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou qu'il a contribué à créer et qui perpétue son sigle, il est un département extérieur du Service de la création artistique du ministère des Affaires culturelles. Il disposait alors d'une galerie d'exposition et d'un centre de documentation à l'Hôtel Salomon de Rothschild, rue Berryer à Paris.

Le Magasin de Grenoble est aussi un CNAC.

Centre National d'Art plastique :

Le Centre national des arts plastiques (Cnap) est un établissement public du ministère de la Culture. Il assure la gestion du patrimoine contemporain national, veille à sa présentation publique, et encourage et soutient la création dans ses différentes formes d'expression (peinture, performance, sculpture, photographie, installations, vidéo, multimédia, arts graphiques, métiers d'art, design, design graphique).

« Collectionneur public », le Cnap participe activement de l'économie artistique. Il enrichit et valorise la collection contemporaine de l'État français - le Fonds national d'art contemporain - par des acquisitions et des commandes d'œuvres. Il en assume l'inventaire, la conservation et la restauration, et organise la diffusion des œuvres en France et à l'étranger.

Galerie d'art :

Une galerie d'art est généralement un lieu, public ou privé, spécialement aménagé pour mettre en valeur et montrer des œuvres d'art à un public de visiteurs, dans le cadre d'expositions temporaires ou permanentes. Aujourd'hui, la plupart des galeries d'art sont issues du monde marchand et contribuent, avec les ventes aux enchères, au marché de l'art.